

CONDITIONS GENERALES DE VENTE loRdi

SPIE ICS – Mars 2024

Article 1 – Généralités

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Spie ICS, assure la fourniture et la distribution d'ordinateurs portables aux lycéens et aux stagiaires des écoles de la deuxième chance de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, projet nommé « loRdi ».

Spie ICS se réserve le droit de refuser toute commande ne répondant pas à ces présentes conditions générales. Dans le cadre du règlement de l'opération d'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable approuvé par le Conseil Régional Occitanie, le bénéficiaire du dispositif loRdi, ou son représentant légal, si le bénéficiaire est mineur, déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en avoir accepté les droits et obligations y afférents.

Le Conseil Régional Occitanie s'engage à porter à la connaissance desdits bénéficiaires les présentes conditions de vente. Le bénéficiaire du dispositif loRdi, ou son représentant légal, si le bénéficiaire est mineur, sont ci-après dénommés sous le terme de « Consommateurs ». Les biens fournis dans le cadre de commandes pour le projet « loRdi » consistent en :

- Un ordinateur portable et son chargeur, comprenant le système d'exploitation Windows 11 et des logiciels :
 - Suite « Mon cartable numérique lycéen »
 - Antivirus
 - Navigateurs internet
 - Suite bureautique libre
 - Lecteur de fichiers PDF
 - Lecteur multimedia
 - Application MesInfosloRdi

- Une sacoche de rangement
- Un adaptateur USB RJ45
- Un guide de mise en route et d'utilisation

Ces biens sont ci-après dénommés « les Produits ».

Spie ICS se réserve le droit de modifier les caractéristiques des Produits en fonction des évolutions technologiques imposées par le constructeur sous réserve du respect des caractéristiques essentielles initiales définies dans l'appel d'offres n° 2022-TIC-0570, notamment le paragraphe 2 du CCTP y afférent.

Le Consommateur reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la passation de commande, des caractéristiques essentielles des produits annexées au dossier de demande et publiées sur le site internet <https://www.laregion.fr/-cartejeune>.

Article 2 – Commandes

Seules les commandes confirmées par l'envoi du bon de commande accompagné de son règlement pourront être acceptées par Spie ICS. Toute commande sera payée par carte bancaire ou autre moyen de paiement proposé, et ne sera traitée qu'à réception du moyen de paiement. Spie ICS peut refuser la commande en cas de rejet du paiement pour défaut de provision ou moyen de paiement volé ou falsifié.

Article 3 – Prix

Seule une proposition écrite engage Spie ICS. Le prix appliqué sera celui en vigueur sur la liste de prix dans le cadre de l'opération « loRdi 2024-2025 » à la date de l'acceptation de la commande ; les prix sont libellés en euros.

Article 4 – Conditions de paiement

Pour la validation de la commande, les modes de paiement acceptés sont : la carte bancaire ou tout autre moyen de paiement proposé. Spie ICS se réserve le droit de refuser toute commande d'un Consommateur avec lequel existerait un litige de paiement ou pour lequel la somme correspondante ne serait pas encaissée par Spie ICS à la date de distribution.

Article 5 – Transports et distribution

Le transport et la livraison sont effectués par Spie ICS. Les Produits seront mis à disposition dans un point de retrait de type bureau de poste ou commerce de proximité. Chaque consommateur sera informé par mail et/ou SMS de la localisation du point de retrait de proximité. Chaque Consommateur devra signer le bon de distribution (ou équivalent) lors de la remise en mains propres du produit, valant livraison conforme.

Le Consommateur est tenu lors de la réception de vérifier les biens livrés et de signaler lors de cette remise en mains propres la moindre trace manifeste de choc ou de détérioration. Le défaut de réserve et l'absence d'information à Spie ICS sous 48 heures suivant la distribution rendront toute réclamation ultérieure irrecevable.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L121-20, L121-20-1 et L121-20-2 du Code de la Consommation, le Consommateur dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de 7 jour franc qui commence à courir à compter de la réception du Produit. Le Consommateur peut dans les 7 jours suivant la réception du Produit exercer ce droit en envoyant à Spie ICS une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

SPIE ICS – Opération loRdi
ARTEPARC Bâtiment B – ZAC Georges BESSE 2
445 chemin bas du mas de boudan
30000 Nîmes

Le Consommateur dispose alors d'un délai de 2 semaines, à compter du jour de sa rétractation, pour renvoyer à ses frais les Produits. Cette faculté de rétractation ne peut pas être mise en œuvre si le ou les

Produits ont manifestement fait l'objet d'une utilisation, c'est-à-dire sous réserve que les produits ne portent pas la marque d'une utilisation prolongée dépassant le temps nécessaire à leur test (au-delà de quelques minutes) et soient dans un état permettant leur revente. Les produits doivent impérativement être renvoyés dans leur conditionnement d'origine avec tous les accessoires tels que précisés au sein de l'article 1, et au moyen d'un emballage adapté au type de produit à l'adresse suivante :

SPIE ICS – Opération loRdi
ARTEPARC Batiment B – ZAC Georges BESSE 2
445 chemin bas du mas de boudan
30000 Nîmes

Si les conditions énumérées ci-dessus sont avérées, le retour des Produits donnera lieu à un remboursement égal au montant total des sommes versées par le Consommateur, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivants la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé. Dans le cas contraire, ou en cas d'exercice irrégulier de cette faculté, Spie ICS tiendra à la disposition du Consommateur les Produits et aucun remboursement ne sera effectué. Les frais de retour sont à la charge du Consommateur ayant exercé le droit de rétractation.

Article 7 – Réserve de propriété

Spie ICS conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix du par le Consommateur.

Article 8 – Service Après-Vente et Garantie

Le service après-vente est assuré par la cellule d'assistance de Spie ICS. Dans le cas d'un Produit défectueux durant la période de garantie, le Consommateur est invité à prendre contact avec le centre d'appel au numéro suivant 0800 456 001, ou par les autres moyens figurant sur les documents qui lui seront transmis lors de la distribution du matériel (voir le guide de mise en route et d'utilisation ou voir la documentation électronique).

Le centre d'appel fournira au Consommateur un bon de retour permettant la prise en charge du colis dans un bureau de poste.

Le consommateur utilisera le carton d'emballage déjà utilisé lors de la livraison et conçu également pour le service après-vente.

La durée de garantie des biens distribués par Spie ICS est de trois ans à compter de la date de remise en main propre des produits.

Ne font pas partie de la garantie :

- Les dégâts occasionnés par les mauvais traitements, comme par exemple les casses d'écran, les signes superficiels d'usure comme les rayures et les traces et dégâts occasionnés par les chocs.
- L'intervention sur le matériel endommagé en raison d'une utilisation malavisée, accidentelle ou abusive de l'ordinateur (notamment mais sans s'y limiter, l'utilisation de tensions et fusibles incorrects, l'utilisation d'accessoires ou de dispositifs incompatibles, une ventilation insuffisante ou inadaptée ou le non-respect du mode d'emploi), d'une modification de la configuration livrée, d'un environnement physique inadapté, d'un environnement de fonctionnement incompatible, d'une opération de maintenance injustifiée effectuée par le Consommateur ou par une personne non

habilitée, du retrait ou de la modification des étiquettes d'identification de l'ordinateur

- Les réparations occasionnées par des problèmes logiciels ou par une modification, une réparation ou un réglage réalisé par toute personne autre que l'intervenant de Spie ICS.

Pour toute demande d'intervention hors garantie, Spie ICS transmettra au consommateur un devis de réparation. En cas d'acceptation, celui-ci devra être validé par le consommateur qui devra effectuer son règlement par carte bancaire via un lien sécurisé fourni par Spie ICS.

À l'égard du Consommateur non professionnel, cette garantie ne fait pas obstacle à la garantie légale pour non-conformité ou vices cachés. Le Consommateur est expressément informé que Spie ICS n'est pas le constructeur des produits. Seule la responsabilité du constructeur pourra être recherchée par le Consommateur, sur la base des informations figurant sur l'emballage dudit Produit.

Article 9 – Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel qu'interprété par la jurisprudence française, c'est-à-dire la survenue d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible indépendant de la volonté des parties, l'exécution des obligations découlant de la commande ou du contrat sera suspendue.

Article 10 – Assurance

Spie ICS informe le Consommateur qu'il ne bénéficie d'aucune assurance vol et casse liée au Produit. S'il souhaite assurer le Produit, il devra le faire de manière indépendante en souscrivant lui-même une assurance auprès de la compagnie de son choix.

Article 11 – Logiciels

Les conditions d'installation et d'utilisation des logiciels sont celles de l'éditeur que le Consommateur trouvera dans l'emballage lors de la livraison des Produits, ou sera consultable lors de la lecture de l'application elle-même. Le Consommateur s'engage à respecter strictement ces conditions et s'interdit de porter atteinte aux droits des auteurs.

Article 12 – Données personnelles

Le Consommateur est informé que, dans le cadre du traitement de sa commande, Spie ICS est amenée à collecter certaines données personnelles le concernant. Spie ICS s'engage à ne pas divulguer à des tiers, à l'exception des sociétés appartenant à son groupe, les informations communiquées par le Consommateur. Ces dernières sont confidentielles et ne seront utilisées que pour le traitement de la commande, le service après-vente, et les obligations liées aux prestations au titre du présent Contrat. Spie ICS s'engage à ne faire aucune autre utilisation de ces données, y compris à titre commercial. Toute demande d'accès, de modification ou d'opposition pour motif légitime doit être adressée à l'adresse indiquée à l'article 6.

Article 13 – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumises au droit français. En cas de litige, le Consommateur s'adressera en priorité à Spie ICS pour obtenir une solution amiable. A défaut, les tribunaux français sont compétents.